

Ce rapport expose une solution de rechange à la méthode actuelle, qui consiste à procéder à des évaluations psychologiques relativement indifférenciées des détenus dont la libération est envisagée. Actuellement, tous les détenus de la catégorie 1 et ceux qui présentent des problèmes psychologiques ou psychiatriques manifestes sont orientés vers une évaluation psychologique avant l'examen de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Le modèle de rechange permet de faire une présélection avant le renvoi au psychologue, selon des facteurs empiriquement reliés à la récidive. Les détenus sont répartis en trois catégories et les cas les plus sérieux font l'objet d'une évaluation plus exhaustive.

Les analyses préliminaires montrent que la présélection produit des résultats fiables dans le temps et d'un observateur à l'autre, et présente une corrélation significative avec les mesures de la psychopathie criminelle et de la récidive (cette dernière étant fournie par l'Échelle d'information statistique de la récidive). Ces constatations permettent de conclure qu'un tel modèle de présélection pourrait avantageusement être adopté, même s'il faudra obtenir des données normatives à partir d'un plus grand échantillon pour déterminer les cotes limites appropriées pour les trois catégories.